

5ème cas autochtone de chikungunya à Nogent-sur-Marne (94) : l'ARS Île-de-France diligente une nouvelle opération de démoustication pour interrompre la chaîne de transmission

8.9.2026 - | ARS Île-de-France

Depuis la découverte du premier cas de chikungunya autochtone de la saison le 19 août dernier à Nogent-sur-Marne, les investigations de Santé Publique France Île-de-France et de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France ont permis d'identifier quatre autres cas autochtones dans la commune, formant un foyer.

La présence du moustique tigre ayant été confirmée autour des lieux d'habitation des cas identifiés, une 3^{ème} opération de démoustication va être organisée par l'ARS dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 septembre, pour réduire la population de moustique-tigre et freiner la propagation de la maladie pendant la période de contagion des personnes.

Un premier cas de chikungunya autochtone (contracté en France sans voyage dans une zone où le virus circule) a été identifié à Nogent-sur-Marne le 19 août. Après confirmation de la présence du moustique tigre autour du lieu de vie du cas et conformément aux procédures en vigueur, deux opérations de démoustication ont été organisées dans un rayon de 150m autour de la résidence de la personne concernée, dans les nuits du 25 au 26 août, puis du 1^{er} au 2 septembre. Une opération de porte-à-porte a également été réalisée le 26 août par Santé Publique France et l'ARS pour sensibiliser la population et détecter d'éventuels autres cas.

La même semaine, deux autres cas appartenant au même foyer familial ont été diagnostiqués positifs. Puis, le 3 septembre, deux cas supplémentaires ont été identifiés, l'un dans la même résidence que les trois premiers cas, le second dans le même quartier. Ces deux derniers cas ne font pas partie du cercle familial initial.

Les cinq cas ont tous présenté des symptômes au cours de la seconde quinzaine d'août mais se portent bien et n'ont pas nécessité d'hospitalisation.

L'apparition de ces nouveaux cas confirme l'existence d'un foyer autochtone de cinq cas et laisse envisager que la chaîne de transmission puisse être encore active dans ce secteur. Par ailleurs, une enquête entomologique réalisée vendredi 4 septembre a mis en évidence la présence de moustique tigre dans les secteurs concernés. Dès lors, sur ces fondements, une 3^{ème} opération de démoustication sera réalisée dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 septembre. Le périmètre d'intervention sera élargi afin d'intégrer les lieux fréquentés régulièrement par les deux nouveaux cas.

La ville de Nogent-sur-Marne et la préfecture du Val-de-Marne sont en lien avec la délégation du Val-de-Marne de l'ARS Île-de-France pour suivre l'évolution de la situation et une information préalable des riverains concernés sera assurée par distribution de flyers à partir du 7 septembre.

La vigilance de tous reste essentielle

L'ARS Île-de-France transmet ces nouvelles informations aux hôpitaux, médecins libéraux, pharmaciens et laboratoires d'analyse médicale du secteur afin de les sensibiliser à prendre en charge, dépister et rappeler les mesures de prévention aux personnes qui pourraient présenter les symptômes du chikungunya.

En outre, Les habitants du secteur concerné sont invités à :

- Consulter rapidement un professionnel de santé en cas d'apparition d'une fièvre brutale associée notamment à des douleurs articulaires ;
- Se protéger des piqûres de moustiques en portant des vêtements couvrants, en utilisant des produits répulsifs adaptés et en fermant les fenêtres ou en utilisant des moustiquaires ;
- Supprimer les gîtes larvaires autour de leur domicile en éliminant toute eau stagnante présente dans les jardins, cours, balcons ou terrasses.

À propos du chikungunya

Le chikungunya est une maladie virale transmise par le moustique tigre (*Aedes albopictus*). Elle se manifeste principalement par une fièvre élevée, supérieure à 38,5 °C, associée le plus souvent à d'importantes douleurs articulaires. Les symptômes apparaissent généralement entre deux et sept jours après la piqûre d'un moustique infecté.

Une personne infectée peut transmettre indirectement le virus aux moustiques tigres pendant une période d'environ dix jours après le début de la maladie. Si un moustique tigre pique cette personne puis une autre, il peut alors transmettre le virus.

Le chikungunya est une maladie à signalement obligatoire (MSO). Chaque signalement permet à l'ARS, en lien avec Santé publique France, d'évaluer le risque de transmission et de déployer rapidement les mesures de lutte adaptées.

Pour aller plus loin, nous invitons à consulter la page internet dédiée :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/5eme-cas-autochtone-de-chikungunya-nogent-sur-marne-94-lars-ile-de-france-diligente-une-nouvelle>